

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 045-200066280-20231207-2023_110-DE



ASSAINISSEMENT - SPÉCIFICITÉS
Annexe n°2 à la délibération n°2023-110 du 7 décembre 2023

COMMUNE	Date de délibération	Particularités
AUTRUY-SUR-JUINE	13/04/2023	Les personnes n'ayant pas présenté l'attestation de conformité de leurs travaux de raccordement au réseau d'assainissement verront leur abonnement majoré de 100% conformément à la délibération n°2015-50 du 18 juin 2015.
VRIGNY	07/04/2022	Surtaxe pour immeuble raccordable mais non raccordé : 60€/an + 3€/m3
YEVRE-LA-VILLE	02/04/2015	Redevance pour défaut de branchement au réseau d'assainissement : 200€